



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION
BIOCYCLE POUR LA COLLECTE ET LA
REDISTRIBUTION D'INVENDUS SUR LE
MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA RUE
DE FONTENAY**

**DÉCISION N° DM-23-368
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-22-177 du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire délégué à l'administration générale ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la ville dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, la redistribution aux associations caritatives locales et la réduction de l'empreinte carbone ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association BIOCYCLE de collecter les fruits et légumes invendus sur le marché de la rue de Fontenay le mardi ;

CONSIDÉRANT l'adhésion des commerçants du marché à cette démarche ;

CONSIDÉRANT les besoins des associations Entraide et partage et l'épicerie solidaire de la croix rouge ;

CONSIDÉRANT la proposition de convention à signer avec l'association BIOCYCLE.

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association BIOCYCLE pour la mise en place d'une collecte d'invendus de fruits et légumes sur le marché d'approvisionnement de la rue de Fontenay et une redistribution à deux associations, Entraide et partage et la croix rouge.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20231002-lmc1H11259H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2023
Date de Publication : 02/10/2023